



SAINT GEOIRE
EN VALDAINE

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

Séance du 21 novembre 2024 à 19 h 45

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 novembre,

Le conseil municipal de Saint Geoire en Valdaine, dûment convoqué le 15 novembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Nicole BRESTAZ, 2^{ème} adjointe, remplaçante de Madame le Maire, Nathalie BEAUFORT, absente.

PRESENTS : Nicole BRESTAZ, Julien BOURRY, Gabrielle ROUX-SIBILON, Bernard COLLET-BEILLON, Dominique GOVAERTS, Claude RIOCHE, Nadine ROUX, Anthony MAHE, Mickaël BEL, Carlos MARTINS, Pierre EYMERY, Nelly SANNER, Jérôme NIVON.

POUVOIRS : Jocelyn BAZUS a donné pouvoir à Bernard COLLET-BEILLON
Thomas CHABOUD a donné pouvoir à Nicole BRESTAZ
David BILLON LAROUTE a donné pouvoir à Nadine ROUX
Nadine CHABOUD a donné pouvoir à Gabrielle ROUX-SIBILON
Dominique BARRAT a donné pouvoir à Nelly SANNER
Nathalie BEAUFORT a donné pouvoir à Julien BOURRY

SECRETAIRE : Dominique GOVAERTS

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 19

PROCES-VERBAL PRECEDENT

Nicole BRESTAZ demande si le compte-rendu de la séance du 17 octobre 2024 suscite des commentaires ou des observations. En l'absence de commentaire, elle propose d'adopter le procès-verbal.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Arrivée de Gabrielle ROUX-SIBILLON à 19h47.

Arrivé de Pierre EYMERY à 19h48.

I - INFORMATIONS GENERALES

Madame Nicole BRESTAZ présente les informations à l'ensemble du Conseil Municipal :

- Les Val'daingues : Nicole BRESTAZ lit un courrier de remerciements adressé en mairie.
- Le 16/11/2024 : un retour sur l'inauguration des travaux de sécurisation de Champet est effectué. La cérémonie d'inauguration s'est très bien passée. Le nouveau sous-préfet monsieur Richard-Daniel BOISSON s'est présenté.
- Les 16 et 17/11/2024 : la foire aux vins a eu lieu avec une bonne fréquentation.
- Le 20/11/2024 : un retour sur l'atelier ZAN est effectué par Dominique GOVAERTS. L'atelier ZAN, organisé par la CAPV a eu lieu en mairie le mercredi 20 novembre à 18h afin de recenser le nombre de terrains construits qui ont consommé des ENAF (Espaces Naturels Agricoles et Forestiers) depuis 2020.

- Le 23/11/2024 : la Mairie a reçu une invitation destinée à madame le Maire et les élus pour « Livres à Vous » à la salle de la Cîme de 10h à 18h organisé par la bibliothèque. Claude RIOCHE sera présente.
- Le 24/11/2024 : le don du sang a organisé les Boudins.
- Les 03 et 05/12/2024 en salle des permanences de la Mairie au rez-de-chaussée : le CCAS organise une distribution des colis de fin d'année pour les aînés de la commune avec une permanence de 9h30 à 11h30 le 03/12 (café offert) et de 14h30 à 16h30 le 05/12 (goûter offert). C'est un essai mais la distribution des colis au domicile des aînés est maintenue.
- Les 07 et 08/12/2024 : marché de Noël organisé par Horizon Valdaine aura lieu à la salle polyvalente de la Martinette.
- Le 07 : La Sainte Barbe des sapeur-pompier aura lieu à l'espace Versoud à partir de 18h.
- Le 09/11/2024 de 16h à 20h : collecte du Don du sang à la salle de la Martinette
- Le 13/12/2024 : spectacle de Noël des Amis de l'école Val'Joie à la salle polyvalente de la Martinette à partir de 16h30.
- Le 13/12/2024 : spectacle de Noël de l'APPEL (OGEC) de l'école de Plampalais à l'Espace Versoud (salle de la Cîme et la Forêt) en soirée.
- Le 15/12/2024 à la salle de la Cîme à 16h : Projection d'un film tourné à l'EHPAD par le centre de Loisirs.
- Le 15/12/2024, à midi, à la salle de la Forêt aura lieu le repas de Noël du club de rencontre.
- Bâtiment La Boucherie : Julien BOURRY rappelle que ce bâtiment est une propriété communale avec un portage par l'EPFL. Le rachat du bâtiment doit se faire en 2028. Actuellement, il y a un acquéreur éventuel qui serait intéressé pour racheter les étages.
- Les travaux de chauffage pour l'espace Versoud et la Mairie sont terminés. La formation est prévue ce lundi après-midi.
- Dans le projet intergénérationnel, les balançoires sont en cours d'installation sur les sites.
- Bernard COLLET-BEILLON prend la parole pour annoncer les travaux prévus pour la reconstruction d'un mur à la Combe vers l'ancien terrain de tennis (nouvelle plateforme).
- La Directrice de Val'Joie (Marianne CHARTON) a fait un retour très positif des jeux sur la nouvelle plateforme à la Combe. Les enfants apprécient beaucoup.
- Cambriolages dans le village : les commerçants subissent des cambriolages en trois semaines d'écart (une fois la Dauphine, une fois la coiffeuse, une fois la boucherie et deux fois la boulangerie). Des particuliers sont également impactés.

II - INFORMATIONS DES DECISIONS

Néant.

III - POLE ADMINISTRATIF

Néant.

IV - POLE FINANCIER

➤ **OBJET : CAPV – FONDS DE CONCOURS – « AMENAGEMENT DES ABORDS DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE A LA COMBE »**

Dans le cadre des aides à l'investissement, la commune souhaite solliciter le Pays Voironnais dans le cadre du Fonds de Concours.

La commune de St Geoire en Valdaine dispose d'un Point d'Apport Volontaire à « La Combe ». Cette zone de collecte, équipée de 9 conteneurs semi-enterrés, est actuellement sur-fréquentée et victime de dépôts sauvages. Des dysfonctionnements ont d'ailleurs été relevés.

La commune souhaite aménager une nouvelle aire de collecte des déchets à la place de l'existante. Le nouvel emplacement se situera derrière les conteneurs actuels, sur une zone légèrement en pente.

Il sera composé de 8 conteneurs dont :

- 3 pour les ordures ménagères,
- 3 pour les emballages,
- 1 pour le verre,
- 1 pour les biodéchets.

Le tout sera clôturé avec une entrée sécurisée par un digicode et sous vidéosurveillance.

Il est ainsi proposé d'inscrire selon le plan de financement ci-après :

| DEPENSES | | RECETTES | | | |
|----------------------------|--------------------|---|----------------------------------|-------------|---------------------------------|
| Nature des dépenses | Dépenses HT | Nature des recettes | Date demande ou obtention | Taux | Montant de participation |
| Clôture panneaux rigides | 3 450,00 € | Europe | | 0 % | |
| Portillon industriel | 2 550,00 € | Etat | | 0 % | |
| | | Région AuRA | | 0 % | |
| | | Département de l'Isère | | 0 % | |
| | | Total subventions | | 0 % | 0 € |
| | | Reste à charge de la commune | | | 6 000,00 € |
| | | Fonds de concours Pays Voironnais | | 50 % | 3 000,00 € |
| | | Autofinancement commune (20 % minimum du coût total HT) | | 50 % | 3 000,00 € |
| TOTAL Dépenses | 6 000,00 € | TOTAL Recettes | | 100,00 % | 6 000,00 € |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet relatif à l'Aménagement des abords des Points d'Apport Volontaire à « La Combe ».

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à solliciter le Pays Voironnais pour un montant de **3 000,00 €**.

Décision : adoptée à l'unanimité

➤ **OBJET : LEVEE DE PRESCRIPTION QUADRIENNALE SUR LES RETENUES DE GARANTIE DES TRAVAUX DE LA GENDARMERIE**

Dans le cadre de certains marchés concernant les travaux de la gendarmerie et de l'Espace Versoud, des retenues de garantie avaient été prélevées.

La retenue de garantie est une somme d'un montant maximum de 5%, prélevée par fraction sur les acomptes versés au titulaire d'un marché, destinée à couvrir les éventuelles réserves formulées lors de l'admission ou de la réception des fournitures, services ou travaux, ainsi que celles pouvant surgir durant la période de garantie.

Les sociétés sont aujourd'hui soit encore en activité, soit liquidées ou fermées.

Ces retenues de garantie n'ont jamais été restituées aux entreprises et sont aujourd'hui atteintes par la prescription quadriennale. Il s'agit ici de réintégrer dans les comptes de la collectivités ces sommes prescrites.

En effet, conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968, relative à la prescription de créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics : « toutes les créances qui n'ont pas été payées dans un délai de 4 ans à partir du 1er jour de l'année suivant celle au cours de laquelle les droits ont été acquis » sont prescrites.

A ce jour, quatre entreprises sont concernées pour des retenues de garanties qui ont été effectuées entre 2013 et 2018 pour les marchés de travaux de la gendarmerie et de l'Espace le Versoud.

Cette restitution se trouvant aujourd'hui au-delà du délai de prescription quadriennale, il convient ici de lever la prescription quadriennale pour restituer les sommes aux entreprises fournissant le document.

Les entreprises GILLET, SARL CPY et Société L'EA sont toujours en activité et la SAS SIDC a fait l'objet d'une liquidation judiciaire le 05/03/2019 et d'une clôture pour insuffisance d'actifs le 02/01/2024.

La trésorerie a également perçu des recettes (apurement TVA) atteintes par la prescription quadriennale (la trésorerie ne peut donc pas encaisser la somme sans délibération, il convient de régulariser ces écritures par des titres de recettes).

Il est proposé à l'assemblée de valider la levée de la prescription quadriennale, de restituer la retenue de garantie aux entreprises et d'émettre des titres de recettes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE la levée de la prescription quadriennale, afin de régulariser les retenues de garanties des 4 entreprises ci-dessous citées,

- Entreprise GILLET de Charancieu montant des retenues de garanties 9 159.70 €
- SARL CPY montant des retenues de garantie 997.30 €
- Société L'EA montant des retenues de garantie 445.87 €

ENCAISSE la retenue de garantie suivante :

- SAS SIDC montant retenue de garantie 1 030.44 €

EMET un titre de recettes au compte 75888 correspondant au montant de cette retenue de garantie qui ne peut être restituée.

Décision : adoptée à l'unanimité

V - POLE RESSOURCES HUMAINES

➤ OBJET : RESIDENCE AUTONOMIE – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ADMINISTRATIF

Depuis 2005, une indemnité de secrétariat est accordée à l'agent de l'administration de la collectivité en charge de la gestion de la Résidence Autonomie.

En 2022, le CCAS a revu l'attribution de cette indemnité de secrétariat avec un pourcentage de répartition entre plusieurs agents de l'administration.

Chaque année, le CCAS délibère sur la clé de répartition entre les agents de l'administration. Toutefois cette indemnité de secrétariat devient à partir du 01/01/2025 une mise à disposition de personnel administratif à la Résidence Autonomie pour sa gestion.

Il est proposé aujourd'hui de modifier cette indemnité de secrétariat par une convention de mise à disposition de personnel administratif entre la Résidence Autonomie et la Commune.

L'Assemblée est informée que le suivi administratif est assuré par Mesdames Christel GROS-BONNIVARD, contractuelle, Delphine GARON-GUINAUD et Sandrine COMBALOT, titulaires.

La somme retenue par le CCAS est d'un montant de 2 160 € annuel qui sera calculé au prorata suivant :

- 50 % seront versés à Madame Christel GROS-BONNIVARD,
- 20 % seront versés à Madame Delphine GARON-GUINAUD,
- 30 % seront versés à Sandrine COMBALOT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Acceptent que la somme de 2 160 € annuel concernant le suivi administratif soit versée à hauteur de 50 % pour Madame Christel GROS-BONNIVARD, 20 % pour Madame Delphine GARON-GUINAUD et 30 % pour Madame Sandrine COMBALOT,

Décide d'approuver la convention entre le Centre Communal d'Action Sociale et la Commune pour la mise à disposition de personnel administratif,

Autorisent Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention.

Décision : adoptée à l'unanimité

VI - POLE ETUDES – TRAVAUX – PROJETS

COMPTE-RENDU COMMISSION URBANISME

Séance du 12 Novembre 2024

CONVOQUES : Bernard Collet-Beillon, Jocelyn Bazus, Dominique Barrat, Pierre Eymery, Anthony Mahé.

PRESENTS : Bernard Collet-Beillon, Jocelyn Bazus, Dominique Barrat, Pierre Eymery.

EXCUSES : Anthony Mahé.

CERTIFICAT D'URBANISME

Pour mémoire

CUb 038 386 24 20049– Récépissé le 7 août 2024

Date extrême : 7 octobre 2024

Demandeur : OLIVETTI Valéria

Adresse du terrain : La Combe du Verderet

Objet : Construction d'une maison d'habitation

Section (s) / Parcelle (s) : AM 114

Zonage : N

↪ *instruction CAPV*

↪ *arrêté défavorable du 14/10/2024*

DECLARATIONS PREALABLES

Pour mémoire

DP 038 386 24 20082– Récépissé le 24 septembre 2024

Date extrême : 24 novembre

Demandeur : EDF-ENR (pour le compte de M. NOEL Patrice)

Adresse du terrain : 255 route de Vhartreuse

Objet : Pose de 10 panneaux photovoltaïques

Section (s) / Parcelle (s) : AN 201

Zonage : Ubb4

↪ *instruction ABF : avis favorable*

↪ *Avis favorable de la commission*

DP 038 386 24 20083– Récépissé le 25 septembre 2024

Date extrême : 25 novembre

Demandeur : DESNOUS Téo

Adresse du terrain : 666 route du Bourg

Objet : Mise en peinture des boiseries

Section (s) / Parcelle (s) : AN 133

Zonage : Uab1

↪ *instruction ABF : avis favorable*

↪ *Avis favorable de la commission*

DP 038 386 24 20085– Récépissé le 2 octobre 2024

Date extrême : 2 décembre

Demandeur : RE SOLAR ENERGY (pour Mme JOLY)

Adresse du terrain : Lot Les Jardins du Val d'Ainan

Objet : Pose de panneaux photovoltaïques

Section (s) / Parcelle (s) : ZA 217

Zonage : Ubb4, Ub

↪ *instruction ABF : immeuble situé en non co-visibilité du monument historique*

↪ *Avis favorable de la commission*

DP 038 386 24 20088– Récépissé le 4 octobre 2024

Date extrême : 4 décembre

Demandeur : OLTRA Yoann

Adresse du terrain : Lot. Les Hauts de la Falanchère

Objet : création d'un muret avec grillage et un autre sans grillage

Section (s) / Parcelle (s) : AW 414

Zonage : Ub

↪ *instruction ABF : immeuble situé en non co-visibilité du monument historique*

↪ *Avis favorable de la commission*

DP 038 386 24 20089– Récépissé le 8 octobre 2024
2024

Date extrême : 8 décembre

Demandeur : MALTESE Joseph
Adresse du terrain : 46 route du Bourg
Objet : installation d'une pompe à chaleur.
Section (s) / Parcelle (s) : AM 41
Zonage : Uab4
↳ *instruction ABF en cours*

Nouvelle demande

DP 038 386 24 20090– Récépissé le 9 octobre 2024
2024

Date extrême : 9 décembre

Demandeur : DEWEZ Nicolas
Adresse du terrain : 130 lot. Les Hauts de la Falanchère II
Objet : clôture commune.
Section (s) / Parcelle (s) : AW 415
Zonage : Ub
↳ *instruction ABF : immeuble situé en non co-visibilité du monument historique*
↳ *Avis favorable de la commission*

DP 038 386 24 20091– Récépissé le 16 octobre 2024
2024

Date extrême : 16 décembre

Demandeur : BEAUFORT Nathalie
Adresse du terrain : 41 impasse du Roulet
Objet : réfection toiture d'un abri de jardin
Section (s) / Parcelle (s) : AS 398
Zonage : Nh
↳ *instruction ABF en cours*

DP 038 386 24 20092– Récépissé le 30 octobre 2024
2024

Date extrême : 30 novembre

Demandeur : LY Paul
Adresse du terrain : 74 route des Rieux
Objet : création d'un mur de clôture
Section (s) / Parcelle (s) : AS 423
Zonage : Ub
↳ *dossier retiré*

DP 038 386 24 20093– Récépissé le 6 novembre 2024
2024

Date extrême : 6 décembre

Demandeur : GLUAIS Yann
Adresse du terrain : route de Paris
Objet : réfection toiture
Section (s) / Parcelle (s) : AL 181
Zonage : Ub
↳ *Avis favorable de la commission*

DP 038 386 24 20094– Récépissé le 7 novembre 2024
2024

Date extrême : 7 décembre

Demandeur : SARL TUCOENERGIE (pour le compte de M. PONCET et de Mme EISENSTEIN)
Adresse du terrain : 602 route du Grand Consuoz
Objet : Isolation thermique par l'extérieur
Section (s) / Parcelle (s) : AS 288
Zonage : Nh
↳ *Avis favorable de la commission*

DP 038 386 24 20095– Récépissé le 12 novembre 2024
2024

Date extrême : 12 décembre

Demandeur : ENERGY GO (pour le compte de M. EYRAUD Martin)

Adresse du terrain : 227 route des Balcons de la Valdaine

Objet : Isolation thermique par l'extérieur – Installation de panneaux photovoltaïques – Installation d'une pompe à chaleur

Section (s) / Parcelle (s) : AL 460

Zonage : Ubb2 et Uba

→ **Avis favorable de la commission**

PERMIS DE CONSTRUIRE

Pour mémoire

PC 038 386 24 20003 – réceptionné le 15/07/2024

Date extrême : 15 octobre

2024

Demandeur : LANGLOIS/TORRES Michael/Sandrine

Adresse du terrain : 531 route du petit Consuoz

Objet : construction d'une maison individuelle

Section (s) / Parcelle (s) : AV 215 – AV 216

Zonage : Ne et Nea

→ **Instruction CAPV en cours**

→ **Instruction ABF : immeuble situé en non co-visibilité**

→ **Pièces complémentaires déposées le 17/10/2024**

PC 038 386 24 20002-M01 – Réceptionné le 17/08/2024

Date extrême : 17 novembre

2024

Demandeur : FABRE Robin

Adresse du terrain : Lotissement les hauts de la Falanchère

Objet : Modification de la hauteur des fenêtres

Section (s) / Parcelle (s) : AW 416

Zonage : Ub

→ **Instruction CAPV en cours**

→ **Instruction ABF : immeuble situé en non co-visibilité**

→ **Arrêté favorable du 16/10/2024**

PC 038 386 22 20013-M02 – Réceptionné le 20/08/2024

Date extrême : 20 novembre

2024

Demandeur : MEYER Jérémie

Adresse du terrain : Route du Bourg

Objet : déplacement du portillon

Section (s) / Parcelle (s) : AM 57 – AM 58 – AM 59

Zonage : Ubb4

→ **Instruction ABF : avis favorable.**

→ **Instruction CAPV en cours**

→ **Arrêté favorable du 24/10/2024**

PC 038 386 18 20006-M01 – Réceptionné le 23/09/2024

Date extrême : 23 décembre

2024

Demandeur : BENTARA Abdelhakim

Adresse du terrain : route de St Sulpice

Objet : modification sur la face Est, face Sud et face Nord

Section (s) / Parcelle (s) : AW 132

Zonage : Ub – Ub1

→ **Instruction ABF : projet non soumis à l'accord de l'architecte des bâtiments de France.**

Cependant, des recommandations ont été formulées

→ **Instruction CAPV en cours**

PC 038 386 24 20004 – réceptionné le 30/10/2024

Date extrême : 30 décembre

2024

Demandeur : BURKE CHAPPEL Lesley

Adresse du terrain : 180 voie des Michauds

Objet : construction d'une maison individuelle bioclimatique

Section (s) / Parcelle (s) : AL 564, 122, 562, 325, 340

Zonage : Ubb2

↳ **Instruction CAPV en cours.**

PERMIS DE DEMOLIR

PD 038 386 24 20001 – Récépissé le 30/08/2024

Date extrême : 30 novembre

2024

Demandeur : GUIBOUD-RIBAUD Jean-François

Adresse du terrain : impasse des Vignes

Objet : suppression d'un ancien hangar

Section (s) / Parcelle (s) : AS 237

Zonage : Ub

↳ **Instruction ABF : projet non soumis à l'accord de l'architecte des bâtiments de France**

↳ **Instruction CAPV en cours**

↳ **Arrêté favorable du 04/11/2024**

VII - POLE SCOLAIRE - CULTURE

Néant.

VIII - INTERCOMMUNALITE – SYNDICATS

Nicole BRESTAZ donne la parole à Pierre EYMERY pour effectuer un retour de la commission transition écologique. Les indicateurs PCAET de la commune ont été abordés lors de cette commission.

Dominique GOVAERTS intervient pour compléter et rappeler le transfert des dernières compétences mobilités du Pays Voironnais au SMMAG au 1^{er} janvier 2025.

Madame Nicole BRESTAZ rappelle la prochaine commission d'urbanisme le 10/12/2024, la date du prochain conseil municipal le 19/12/2024 et la date des vœux du Maire le samedi 4 janvier 2025.

Madame Nicole BRESTAZ clôture la séance à 20h34.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 19 décembre 2024 à 19h45.